

COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 3 avril 2025

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Le Trois Avril Deux Mille Vingt Cinq à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,
Vice-Président.

Étaient présents :
Mesdames BONIN – BONNOT – GRANDET – GUTIERREZ-VIGREUX – HENNEQUIN
ROURE – JANVOIS – QUELIN – SIMON
Messieurs BARDET – RETY

Étaient excusés :
Messieurs BERTRAND – TALMET
Mesdames HAMADOU – ISSAD – MARTELLI – MOSSON – TONOT

N° 2025-040

Objet : Vote du Budget Primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 5 janvier 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du CCAS de Longvic,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marc RETY, Vice-Président, et après en avoir délibéré,

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 021-262101124-20250403-2025-040-DE Date de réception préfecture : 08/04/2025 |
|--|

Le Conseil d'Administration

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2025 du CCAS, présenté selon la nomenclature comptable M57, et annexé à la présente délibération, se résumant ainsi :

FONCTIONNEMENT

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| | BP | | BP |
| 011 Charges à caractère général | 65 550,00 € | 013 Atténuation de charges | 18 900,05 € |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés | 384 320,00 € | 70 Produits de services domaine et ventes | 2 850,00 € |
| 65 Autre charges de gestion courante | 93 402,00 € | 74 Dotations et participations | 58 400,00 € |
| | | 74 Subvention Ville | 371 600,00 € |
| 66 Charges financières | | 75 Aures produits de gestion courante | |
| 67 Charges exceptionnelles | 100,00 € | 77 Recettes exceptionnelles | |
| Total dépenses réelles | 543 372,00 € | Total recettes réelles | 451 750,05 € |
| | 3200,00 € | | |
| Total dépenses d'ordre | 3000,00 € | Total recettes d'ordre | |
| | | 002- Report fonctionnement | 94 621,95 € |
| TOTAL DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT | 546 372,00 € | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 546 372,00 € |

INVESTISSEMENT

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|--|--------------------|--|--------------------|
| | BP | | BP |
| 21 Immobilisations corporelle | 42 312,87 € | 10 Dotations, fonds divers et réserves | 0,00 € |
| 27 Autres Immobilisations financières | 1 000,00 € | 27 Autres immobilisations financières | 1 000,00 € |
| Total dépenses réelles | 43 312,87 € | Total recettes réelles | 1 000,00 € |
| | | 040 Opérations d'ordre entre sections | 3 200,00 € |
| Total dépenses d'ordre | 0,00 € | Total recettes d'ordre | 3 000,00 € |
| | | 001- Report excédents cumulés antérieurs | 39 312,87 € |
| TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 43 312,87 € | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 43 312,87 € |

-**ATTRIBUE** les subventions conformément à l'état annexé au document budgétaire,

Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20250403-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2025

-AUTORISE Monsieur le Vice-Président à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections (principe de fongibilité des crédits autorisés par la nomenclature M57),

-AUTORISE Monsieur le Vice-Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

La note synthétique annexée à la Délibération présente le détail des lignes budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,
Pour la Présidente et par délégation,

Jean-Marc RETY,
Vice-Président du CCAS



Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20250403-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2025